



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT JULIEN AUX BOIS du 04 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 4 octobre, les membres composant le conseil municipal de la commune de Saint Julien aux Bois se sont réunis à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Martine LAVERGNE, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h 30 et procède à l'appel des membres du conseil.

Etaient présents

| | | |
|------------------|---|-------------------------------------|
| Martine LAVERGNE | Jean- Yves ALIX | Isabelle DA FONSECA |
| Annick DUCATEL | Victor FOURTET absent procuration Pierre GIRE | Gaëtan JALADIS absent non excusé |
| Emmanuel COMBE | Pierre GIRE | |
| Maryline DUPONT | Didier MASQUELIER | |

Secrétaire de séance : Jean-Yves ALIX

Mme le Maire demande d'approuver le procès verbal de la dernière réunion (31/07/2024)

Signature de la feuille d'émargement pour approbation du CR du conseil municipal

PV approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 / Programme forestier 2025 pour les coupes de bois et les travaux

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le programme annuel des coupes de bois 2025 proposées par Mr Erik MADELEINE, agent O.N.F. :

Le programme annuel des coupes de bois 2025 prévoit 11 Ha en bois façonnés et 37.32 Ha en bloc et sur pied. L'ONF nous demande d'accepter que les lots (bois façonnés) soient intégrés dans une vente de lots groupés issus des forêts relevant du régime forestier dans le cadre de contrats d'approvisionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le CM accepte les propositions de l'ONF pour les ventes de bois façonnés et sur pied.

L'ONF propose : Possibilité d'accorder un droit d'installer un rucher en forêt à un apiculteur professionnel. (présence importante de bourdaine)

Possibilité de faire réaliser un diagnostic hydrographique du massif en vue d'éventuels travaux permettant l'amélioration de la qualité de l'eau (financement agence de l'eau)

M LAVERGNE : il va falloir prévoir des travaux de réfection de la piste « Jaladis bas — Poudrière »

E. COMBES : Il faudra mettre en place des glissières pour évacuer l'eau

2 / Chemin de BEIX enquête publique

A. DUCATEL : Le chemin rural situé au village de Beix en bordure des parcelles 891-892-894 895-896-897-1262-1263-1264-1265 section F n'est plus affecté à l'usage du public et ne constitue pas un itinéraire de randonnée.

L'aliénation partielle de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution.

Il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation partielle de ce bien du domaine privé de la commune.

Vote : Approuvé à l'unanimité des membres présents.

3/ Travaux piste et chemin de REYT:

E. COMBES : Il y a nécessité de faire la réfection d'une piste et d'un chemin au village de Reyt. (dégradations dues aux divers passages d'engins agricoles et de chantiers forestiers) Les entreprises RIVIERE TP et TERRACOL TP ont été contactées.

RIVIERE TP Devis de 9 835 € HT soit 11 802 € TTC

TERRACOL TP devis de 10 859 € HT. Soit 13 030.80 € TTC

Pour éviter ces dégradations il faudrait envisager d'interdire à tous véhicules forestiers et autres de circuler sur ces chemins de terre (circulation +pluie = grosses ornières)

Après en avoir délibéré ,le CM accepte à l'unanimité des membres présents.la proposition de RIVIERE TP pour un montant de 9835€ HT soit 11 802€ TTC

4/ Remplacement des portes de l'église

M. LAVERGNE rappelle aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de changer les portes de l'église.

Seuls la SARL AJ Menuiserie de Servières le Château, la SARL Sylvain TOULZE de PLEAUX et VEYRIERE Gérard de PLEAUX ont répondu à nos appels et établi un devis.

Pour un montant de : SARL AJ MENUISERIE: 7 180, 76 € HT soit 8616.91€ TTC

SARL TOULZE : 7 888€ HT soit 9465.60€ TTC

VEYRIERE : 7570 € HT soit 8327€ TTC

Vote : Si tarif inchangé pour ETS AJ menuiserie (devis date du 21/05/2024) son devis est retenu
A l'unanimité des membres présents

.5/- MEDECINE PREVENTIVE .

Mme le Maire expose au CM que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive soit en créant leur propre service soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs employeurs publics ou au service créé par le centre de gestion en vertu des articles L-812-3 à L812-5 du Code Général de La Fonction Publique.

A cette fin le centre de gestion de la Corrèze (CDG19) a conventionné avec le Service Prévention Santé Travail Corrèze-Dordogne (SPST 19-24).

A compter du 1^{er} janvier 2024, de nouvelles modalités de tarification entre en vigueur. Il convient donc de délibérer à nouveau.

Mme le Maire propose d'adhérer à ce service pour l'ensemble de son personnel et de l'autoriser à signer avec le CDG19 la convention qui en régit les modalités

Le CM , à l'unanimité des membres présents , décide d'adhérer au service de médecine préventive tel que proposé par le CDG19.

6/ – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A 24H

Mme le Maire informe le CM que suite à la démission d'Adrien Zahi Didillon , il convient de recruter un adjoint technique territorial à temps non complet de 24h/semaine et de créer ce poste au tableau des effectifs.

Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Toutefois , compte tenu de la difficulté à avoir des candidats pour des emplois à temps non complet, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel.

Après en avoir délibéré , le CM approuve à l'unanimité des membres présents la création la création du poste d'adjoint technique territorial à 24h.

7/ CREATION D' UN POSTE DE REDACTEUR A 35H

Suite à la réforme du statut des secrétaires de mairie , Mme le Maire informe le CM qu'à partir de mai 2024 , les secrétaires de mairie de catégorie C pourront bénéficier d'une promotion interne en catégorie B sans limite de poste ouvert à la promotion.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur au titre de la promotion interne .Cette modification, préalable à la

nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création d'un poste de rédacteur à 35H.

Après avoir délibéré, le CM accepte à l'unanimité des membres présents, la création d'un poste de rédacteur à 35H.

8/Modification du régime indemnitaire des agents

Suite aux modifications de postes au tableau des effectifs, Mme le Maire informe le CM qu'il est nécessaire de modifier les tableaux du régime indemnitaire des agents.

Ce tableau est ensuite transmis au centre de gestion de la Corrèze pour accord du Comité Technique Paritaire.

Vote de la modification des tableaux à l'unanimité des membres présents.

AFFAIRES DIVERSES

Vidange de l'étang du Quinsac

M. LAVERGNE : les travaux qui devaient être effectués par l'entreprise RIVIERE courant octobre ne pourront pas être réalisés vu l'état du terrain (conditions climatiques). Ils seront reportés l'année prochaine ainsi que la vidange.

Chats errants

Mme le Maire donne lecture d'une lettre de la préfecture concernant un appel à projet de gestion des chats errants. Les demandes de financement visent principalement les actes vétérinaires d'identification et de stérilisation des chats errants et les éventuels frais connexes. Le projet ne peut pas porter sur un montant inférieur à 10 000 €.

Contrôle Radon

L'ARS nous informe sur la gestion du radon dans les établissements recevant du public. La réglementation nous demande de réaliser ces mesures tous les 10 ans. Ces contrôles doivent être effectués à l'école entre le 15 septembre 2024 et dernier délai le 30 04 2025.

Centre équestre le Sagiran

La Fédération Française d'Équitation nous informe que l'établissement Le Sagiran a obtenu les labels suivants : -Ecole française d'équitation western

Cheval étape hébergement intérieur

Cheval étape hébergement extérieur

Cette labellisation atteste de la qualité globale des prestations proposées

Maryline Dupont prend la parole sur les problèmes de personnel

Cimetière

P. GIRE informe les membres du Conseil Municipal du piquetage des tombes dans le cimetière. Ce piquetage a pour but de signaler en mairie les défunts inhumés dans les concessions concernées et ainsi mettre à jour notre cimetière.

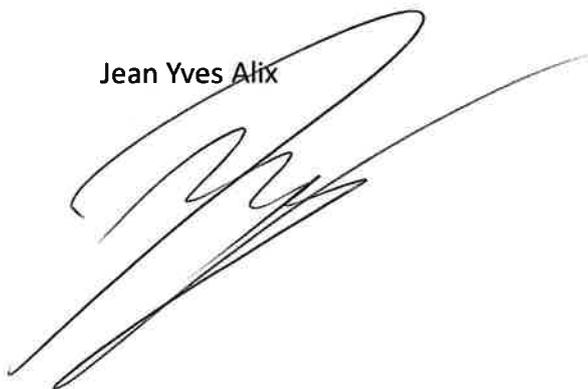
Epicerie participative

Dans le cadre des villages accueillants , Jean Yves Alix informe le Conseil Municipal du travail effectué avec les ambassadeurs sur le projet d'une épicerie participative place du souvenir. Eloise Cavalier ambassadrice du village accueillant nous présente le projet ainsi que le règlement intérieur de l'association. (projet à suivre)

Fin de la séance à 22H50

Le Secrétaire

Jean Yves Alix



Le Maire

Martine Lavergne